

# BGer 2D 4/2015 vom 23. Januar 2015

Bundesgericht, 2015-01-23, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger\\_2D\\_4\\_2015](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_2D_4_2015)

FR: TF 2D 4/2015 du 23 janvier 2015

IT: TF 2D 4/2015 del 23 gennaio 2015

## Regeste

Permis de séjour avec activité lucrative | Droit de cité et droit des étrangers

## Erwägungen

### E. 1

Par arrêt du 22 décembre 2014, le Tribunal cantonal du canton de Vaud a rejeté le recours que X. \_\_\_\_\_ et Y. \_\_\_\_\_, ressortissante brésilienne, avaient déposé contre la décision du 13 novembre 2014 du Service de l'emploi du canton de Vaud refusant de délivrer une autorisation de séjour avec activité lucrative en faveur d'Ivani Alves.

### E. 2

Par courrier reçu le 21 janvier 2015, X. \_\_\_\_\_ expose au Tribunal fédéral qu'il serait très important pour elle que Y. \_\_\_\_\_ obtienne l'autorisation d'exercer une activité lucrative.

### E. 3

Selon l' art. 83 let . c ch. 2 de la loi fédérale du 17 juin 2005 sur le Tribunal fédéral (LTF; RS 173.110), en droit des étrangers, le recours en matière de droit public est irrecevable à l'encontre des décisions qui concernent une autorisation à laquelle ni le droit fédéral ni le droit international ne donnent droit. En raison de sa formulation potestative, l'art. 18 LEtr ne confère aucun droit. Il s'ensuit que le courrier de la recourante doit être considéré comme un recours constitutionnel subsidiaire ( art. 113 LTF ) pour violation des droits constitutionnels ( art. 116 LTF ). Il appartient toutefois à la partie recourante d'invoquer de tels griefs et de les motiver d'une manière suffisante (cf. art. 106 al. 2 et 117 LTF ; ATF 133 II 249 consid. 1.4.2 p. 254), ce qu'elle n'a pas fait en l'espèce.

### E. 4

Le recours est ainsi manifestement irrecevable ( art. 108 al. 1 let. b LTF ) et doit être traité selon la procédure simplifiée de l' art. 108 LTF . Succombant, la recourante doit supporter les frais de justice devant le Tribunal fédéral ( art. 66 al. 1 LTF ). Il n'est pas alloué de dépens ( art. 68 al. 1 et 3 LTF ).

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.